



198082 - Le statut des revenus générés par des certificats d'investissement dans l'enseignement post universitaire

question

Est-il permis de verser des bénéfices produits par des certificats d'investissement acquis par mon père afin de les utiliser pour couvrir les frais de mon enseignement post universitaire pour obtenir le Master.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louages à Allah

L'usage de tous les certificats d'investissement délivrés par les banques usurières est interdit, comme nous l'avons expliqué dans la fatwa n° [126073](#).

Cela étant, les bénéfices produits par les transactions fondées sur ces certificats acquis par votre père auprès de la banque sont illicites. Il n'est pas permis à celui qui les perçoit de les utiliser dans ses dépenses.

Quant à ce que vous avez mentionné concernant l'enseignement post universitaire, votre père ne doit pas le financer grâce à de fonds illicites. Si les certificats sont établis à votre nom, il ne vous est pas permis, vous non plus, d'utiliser leurs produits illicites. S'ils ne sont pas établis à votre nom, n'en profitez pas par le truchement d'une dépense d'origine illicite, même si la dépense provenait de votre père. Votre devoir est de vous débarrasser de ces revenus en les dépensant dans des activités caritatives d'intérêt public, comme nous l'avons expliqué dans la fatwa n° [128641](#).

Ce qui vous est demandé maintenant, c'est d'exhorter votre père à se repentir pour avoir mené



des transactions prohibées, et de mettre fin aux contrats et opérations usurières. Car l'usure constitue l'un des plus grands péchés et des plus odieux. Allah Très-haut: **Ô les croyants! Craignez Allah; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part d'Allah et de Son messager. Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne léserez personne, et vous ne serez point lésés.** (Coran,2:278-279).

Allah le sait mieux.